Visa du Conseil d'Adm

ABB s.a.
Société anonyme au capital de 38.920.665 €
Siège social : 5 bis, place de la Défense - 92974 Paris La Défense
R.C.S. Nanterre B 315 228 429

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2004

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
04 OCT. 2004
DEPOT N° 26530

L'an deux mille quatre,
Le vendredi vingt cinq juin à dix heures trente minutes,

Les actionnaires de la Société ABB sa, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur convocation du Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Allan Huldt, en sa qualité de Président Directeur Général.

Les sociétés ABB Asea Brown Boveri Ltd et ABB MEA Participations AG sont représentées par Monsieur Allan Huldt, en vertu de deux procurations annexées à la feuille de présence, les deux membres représentant par eux-mêmes ou comme mandataires le plus grand nombre de voix, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Samia Mokri assume les fonctions de secrétaire.

Le Président précise que les Commissaires aux Comptes, dûment convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, se sont excusés de ne pouvoir être présents à la réunion.

La feuille de présence, certifiée véritable par le bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- les copies des lettres de convocation adressées à tous les actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée aux Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- les bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2003

- le rapport du Conseil d'Administration auquel est joint le rapport sur les procédures de contrôle interne,
- les rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration auquel est joint le rapport sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne, et rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice écoulé,
- Approbation des comptes et du bilan dudit exercice clos le 31 décembre 2003,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées aux articles L 225-38 du Code de Commerce sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur,
- Nomination de deux Administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte et divers propos sont échangés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, auquel est joint le rapport sur les procédures de contrôle interne, et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils ont été présentés et donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant la perte de l'exercice s'élevant à 82.843.571,88 €, décide de prendre en compte le report à nouveau créditeur d'un montant de 3.664.749,67 € et d'affecter ce solde de 79.178.822,21 € à la réserve indisponible dont le montant qui de 93.635.449,20 € s'élèvera à 14.456.626,99 €.

Après affectation, le solde du compte Report à Nouveau sera nul.

Conformément aux dispositions légales, il est précisé qu'un dividende de 1,88 € par action assorti d'un avoir fiscal de 0,94 € a été distribué au titre de l'exercice 2000, et qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2001 et 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Allan Huldt est arrivé à son échéance, décide de le renouveler pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, à compter de ce jour :

Monsieur Jean-Yves Cachat, né le 15 août 1957, de nationalité française et demeurant 30, rue Villebois Mareuil - 78110 LE VESINET

pour une durée de trois ans qui arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, à compter de ce jour :

Monsieur Peter Smits, né le 24 octobre 1951, de nationalité allemande, domicilié Rainstrasse 11 – CH 8907 Wettswil (Suisse)

pour une durée de trois ans qui arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Allan Huldt

Le Scrutateur
Allan Huldt

Le Secrétaire
Samia Mokri